

Vers un avenir  meilleur

Janvier 2026

Code de conduite

Financière
IGM Gestion de patrimoine
Gestion d'actifs

Janvier 2026

Code de conduite

Table des matières

Introduction	4
Nous bâtissons la confiance en faisant ce qui est juste	5
Ne pas respecter le Code a des conséquences	7
Importance d'intervenir et de signaler les infractions au Code et à la loi	7
Principes de notre Code	8
1. Agir avec honnêteté et intégrité	9
2. Se conformer à la loi	13
3. Détecter et éviter les conflits d'intérêts	16
4. Protéger les renseignements confidentiels, nos réseaux et nos données	21
5. Protéger la Société et sa réputation	24
6. Créer un milieu de travail sûr, inclusif et socialement responsable	26

Message de notre chef de la direction : incarner nos valeurs, bâtir la confiance

James O'Sullivan, président et chef de la direction, Société financière IGM Inc.

À IGM, la confiance est à la base de tout ce que nous faisons. Cette confiance est le résultat de nos actions, de nos décisions et de notre engagement indéfectible à faire ce qui est juste – pour nos clients, nos collègues, nos collectivités et nos actionnaires.

Plus qu'un ensemble de règles, notre Code de conduite est le reflet de nos valeurs et un guide sur la façon de les incarner au quotidien : **Viser l'excellence. Être responsable. Agir ensemble.** Ces valeurs façonnent notre culture et définissent comment nous travaillons ensemble pour offrir des expériences et des résultats exceptionnels.

Le Code nous aide à faire face à des situations complexes avec intégrité et confiance. Il nous donne le pouvoir d'intervenir lorsque quelque chose semble anormal et exige que chacun d'entre nous respecte les normes de comportement éthique les plus élevées.

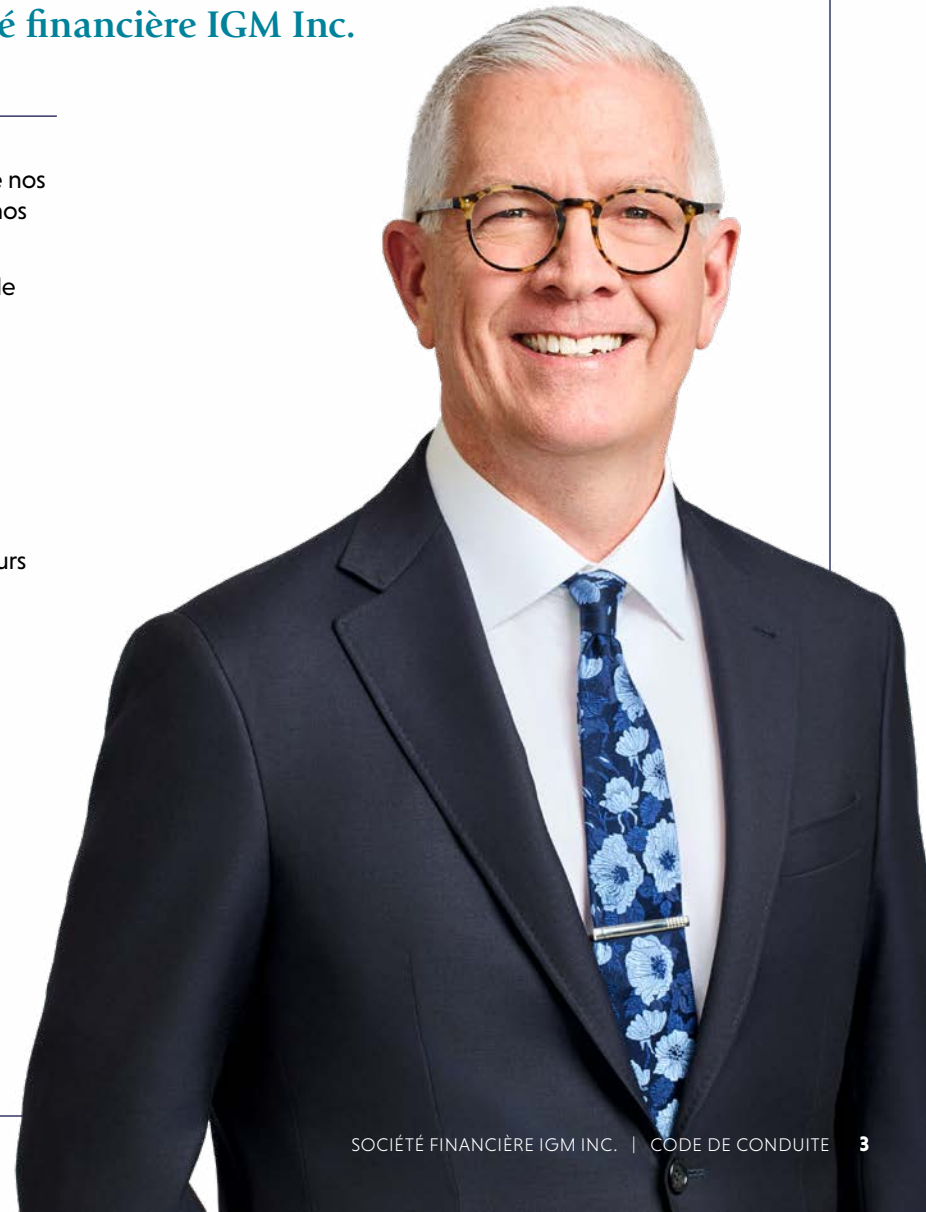
Nous jouons tous un rôle crucial dans la protection de notre réputation et la création d'un milieu de travail où tout le monde se sent en sécurité, respecté et inclus. En incarnant nos valeurs et en respectant le Code, nous renforçons la confiance que les autres nous accordent et nous contribuons à créer une entreprise centrée sur sa mission, qui améliore la vie de nos clients et de nos investisseurs.

Je vous encourage à lire le Code attentivement, à réfléchir à la manière dont il s'applique à votre rôle au sein de la Société et à vous engager à incarner nos valeurs au quotidien. Si vous voyez quelque chose qui ne respecte pas nos normes, dites-le. Donnez votre avis – cela nous aide faire d'IGM une entreprise plus solide et plus éthique.

Merci pour votre engagement à faire ce qui est juste et de nous aider à bâtir une culture de confiance et de responsabilité.

James O'Sullivan

Président et chef de la direction
Société financière IGM Inc.



Le Code s'articule autour de notre mission et de nos valeurs



Nous prenons l'engagement d'améliorer la vie de nos clients et de nos investisseurs en les aidant à planifier et à gérer leur argent plus efficacement.

Nous avons été témoins du pouvoir de transformation d'une planification et d'une gestion financière réfléchies, et c'est cette possibilité de changer des vies qui propulse notre entreprise chaque jour.

Nos valeurs sont au cœur de tout ce que nous faisons. Elles orientent nos actions, guident la manière dont nous bâtissons des relations et définissent notre façon d'offrir de la valeur à nos clients, à nos collègues, à nos collectivités, à nos actionnaires et à tous ceux avec qui nous travaillons. En restant fidèles à ces valeurs, nous maximisons notre capacité d'atteindre nos objectifs stratégiques et de produire des résultats significatifs.

Notre Code est fondé sur ces valeurs fondamentales, qui s'appliquent à l'ensemble de nos entreprises à l'échelle mondiale :

Viser l'excellence

Nous visons l'amélioration dans tout ce que nous faisons.

Nous nous engageons à offrir une expérience client exceptionnelle en donnant le meilleur de nous-mêmes jour après jour et en rehaussant notre travail ainsi que nos équipes grâce à la formation continue et à la promotion de l'innovation.

Être imputable

Nous préconisons la clarté et nous nous donnons les moyens d'agir de manière responsable.

Nous comptons les uns sur les autres pour réaliser nos objectifs, grâce à des communications claires et franches, à un respect mutuel et à des responsabilités bien définies.

Agir ensemble

Nous agissons ensemble pour générer un impact collectif qui nous permet d'atteindre nos objectifs.

Nous cultivons l'esprit d'entreprise en encourageant un dialogue ouvert, en favorisant l'inclusivité, en alignant les objectifs communs et en aplanissant les obstacles en vue d'obtenir des résultats positifs pour nous-mêmes, notre clientèle et nos collectivités.

Nos valeurs guident nos actions et nos décisions – bâtir la confiance en faisant ce qui est juste

Nous bâtissons la confiance en faisant ce qui est juste

La confiance est la pierre angulaire de nos relations – avec notre clientèle, nos collègues, nos partenaires, nos fournisseurs, les organismes de réglementation, la collectivité en général et nos actionnaires

Bien que cette confiance soit particulièrement cruciale dans nos relations avec la clientèle, elle s'étend à tous ceux que nous servons. Notre engagement à respecter les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite éthique est inébranlable, sachant que la confiance doit être gagnée et protégée chaque jour.

Nos valeurs sont le fondement de cet engagement. Elles guident nos décisions, façonnent notre culture et nous assurent de pouvoir répondre de nos actes devant les personnes qui comptent sur nous.

À qui le Code s'applique-t-il et quelles sont nos responsabilités?

Le présent Code définit les valeurs auxquelles nous adhérons et qui guident nos décisions au quotidien. Il s'applique à nos employés, y compris les employés contractuels, les conseillers et leurs employés, les dirigeants et les administrateurs partout dans le monde (nous, notre, nos)^{1,2}.

Le conseil d'administration de la Société financière IGM Inc. examine et approuve les changements importants au Code.

Dans ce Code, « Société » désigne la Société financière IGM Inc. (« IGM ») et ses filiales.



Pour obtenir des ressources et de l'information, y compris les politiques mentionnées dans ce Code, consultez les pages suivantes :

[Documents sur la conformité](#)

[Documents sur la risque](#)

[AdvantagePlus](#)

[Documents sur les ressources humaines](#)

[Documents sur la technologie](#)

[Documents sur les finances](#)

[Signalement](#)

REMARQUE : Les liens fournis sont des liens internes uniquement.

¹ Nous nous attendons à ce que nos tierces parties, y compris nos fournisseurs, agissent dans le respect des principes et des valeurs de notre Code lorsqu'elles font des affaires avec nous. Nous nous attendons à ce que ceux qui travaillent avec nos tierces parties les tiennent responsables de leurs prestations. Ce Code ne s'applique pas aux fournisseurs ou aux tierces parties dont les contrats avec nous stipulent qu'ils sont régis par d'autres codes de conduite. Par exemple, nous avons un Code de conduite du fournisseur qui définit les attentes pour les fournisseurs.

² Des dérogations au présent Code ne seront accordées que dans des circonstances exceptionnelles et elles doivent être approuvées par écrit par le chef du contentieux et le chef de la conformité de la Société financière IGM Inc.

Responsabilités communes en vertu du Code :

- Lire et comprendre le Code, en prendre acte et vous engager à le suivre ainsi que les politiques et procédures connexes, y compris toute modification qui vous est communiquée;
- Comprendre les responsabilités légales, réglementaires et éthiques qui s'appliquent à vous;
- Attester chaque année que vous vous êtes conformé au Code;
- **Intervenir** et signaler les comportements qui pourraient enfreindre le Code, la loi ou nos politiques et procédures.

Nous sommes tous tenus d'adhérer aux valeurs de ce Code, de faire ce qui est juste et de bâtir la confiance.

Le Code s'applique-t-il même quand je ne suis pas au travail?

Oui. Votre conduite en dehors du travail peut être vue comme un reflet de la Société. Il est important de respecter des normes élevées.

À qui puis-je m'adresser si j'ai une question à propos du Code ou un problème à signaler?

Vous pouvez parler à votre gestionnaire, au Service de la conformité ou au Service des ressources humaines, ou encore téléphoner à la ligne de signalement confidentielle (voir la section **Intervenir** et signaler les violations du Code et de la loi).

Où puis-je trouver les politiques et procédures qui sous-tendent ce Code?

Vous pouvez trouver les liens vers les politiques connexes sur votre site intranet (voir les liens indiqués dans la barre latérale) ([page 5](#)).

En tant que gestionnaire³, vous devez également :

- Faire la promotion du Code et donner l'exemple par vos actions, vos comportements et vos décisions;
- Promouvoir un milieu de travail sûr, sain, équitable et inclusif;
- Encourager les membres de votre équipe à **parler** des problèmes auxquels ils sont confrontés;
- Rendre compte de vos actes et exiger la même chose des autres.

Personnes inscrites ou titulaires d'un permis

Si vous êtes une personne inscrite ou titulaire d'un permis (c.-à-d., si vous êtes inscrit auprès d'un organisme de réglementation ou d'une association professionnelle), vous devez aussi connaître, comprendre et respecter les exigences des lois, règlements et règles applicables, y compris ceux des organismes d'autoréglementation, ainsi que les codes ou les lignes directrices du secteur qui encadrent les titres professionnels que vous portez, comme ceux de Certified Financial Planner (CFP), de planificateur financier (Pl. Fin.), de Fellow de CSI (FCSI), d'assureur-vie agréé (A.V.A.) et d'analyste financier agréé (CFA).

³ Le terme gestionnaire désigne les gestionnaires (y compris les conseillers) et les personnes occupant un poste de directeur général ou de niveau supérieur.

Ne pas respecter le Code a des conséquences

Violer le Code ou nos politiques pourrait avoir des conséquences réglementaires, juridiques ou même criminelles, en plus de nuire à notre réputation. Les conséquences à l'intérieur de la Société sont les suivantes : accompagnement professionnel ou formation obligatoire, avertissements, prise de mesures (notamment des mesures correctives), révision de vos responsabilités, suspension, cessation de votre emploi ou résiliation de votre contrat avec nous, avec ou sans préavis. Nous nous attendons à ce que chacun fasse sa part pour protéger notre clientèle, notre réputation et notre Société.

Nous prenons les infractions potentielles au sérieux

Nous examinons rapidement et rigoureusement les préoccupations raisonnables et prenons les mesures appropriées, ce qui peut inclure un signalement aux forces de l'ordre ou à un organisme de réglementation, si nécessaire.

Si vous voyez ou soupçonnez quoi que ce soit qui pourrait enfreindre ce Code ou la loi, dites-le.



Importance d'intervenir et de signaler les infractions au Code et à la loi

Il existe plusieurs façons d'intervenir et de signaler un problème :

Parlez à votre gestionnaire, au Service de la conformité ou au Service des ressources humaines; les directeurs généraux du service d'audit interne de la Société financière IGM Inc. peuvent aussi signaler un problème au président du conseil d'administration, et les administrateurs peuvent s'adresser au chef du contentieux.

Signalez les problèmes de manière confidentielle et anonyme en suivant les méthodes décrites dans la Politique de signalement d'IGM/IGM Whistleblower Policy.



En ligne :

www.igmfincial.ethicspoint.com



Par courriel :

[boîte courriel Whistleblower Reporting](mailto:boite_courriel_Whistleblower_Reporting)



Par téléphone à la ligne directe de signalement

Canada et États-Unis : 1-844-231-3603

Irlande : 1-800-456-938

Hong Kong : 800-902-488

Que se passe-t-il si je téléphone à la ligne directe de signalement?

Un fournisseur de services externe indépendant gère la ligne directe confidentielle. Il créera un rapport confidentiel à partir de l'information que vous avez fournie, afin que votre problème ou votre demande de conseils puisse être examiné par la Société. Dans les cas où c'est permis, vous pouvez demander de garder l'anonymat.

Dois-je craindre des représailles si je parle?

Non. Nous savons qu'il faut du courage pour parler et partager vos préoccupations. Les représailles ou les mesures disciplinaires à l'encontre de quiconque signale un problème de bonne foi ne seront pas tolérées. Peu importe avec qui vous communiquez, soyez assuré que vous faites la bonne chose et que votre problème sera traité rapidement et de manière appropriée. Nous divulguons l'information uniquement aux personnes qui en ont besoin pour examiner le problème.

Vous pouvez signaler un problème même si vous n'avez pas de certitude

N'hésitez pas à **parler** de ce que vous avez vu ou de vos soupçons, même si vous n'avez pas de certitude. La Société ne sanctionnera jamais une personne qui est intervenue de bonne foi.

Si vous avez commis une erreur, dites-le

Tout le monde fait des erreurs, et se sentir libre d'en **parler** lorsque cela se produit est un aspect important de notre culture. Parlez à votre gestionnaire si vous commettez une erreur. Le travail nous permet d'apprendre de nos erreurs et de les corriger.



Principes de notre Code

Nous bâtissons la confiance en intervenant et en signalant et réglant les problèmes

Principes de notre Code

Les six principes de notre Code définissent notre façon d'incarner nos valeurs et de façonner les comportements qui sont attendus au sein de la Société.

Ils sont essentiels à la réalisation de notre vision de devenir le partenaire financier de confiance de nos clients, et ils sont profondément ancrés dans notre culture axée sur les valeurs et le rendement.

Principe 1

Agir avec honnêteté et intégrité

Principe 2

Se conformer à la loi

Principe 3

Détecter et éviter les conflits d'intérêts

Principe 4

Protéger les renseignements confidentiels, nos réseaux et nos données

Principe 5

Protéger la Société et sa réputation

Principe 6

Créer un milieu de travail sécuritaire, inclusif et socialement responsable

Principe 1

Agir avec honnêteté et intégrité

Nous bâtissons la confiance en faisant ce qui est juste

Faire ce qui est juste, c'est agir de façon éthique et avec intégrité.

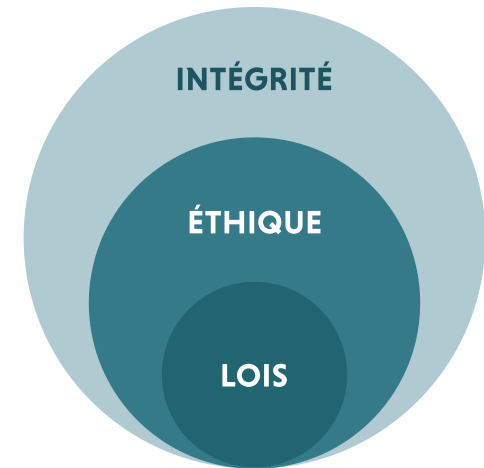
Faire ce qui est juste, c'est adopter en tout temps un comportement fondé sur l'éthique et l'intégrité – des valeurs fondamentales qui guident nos décisions et nos comportements au quotidien. L'honnêteté est à la base de l'éthique et l'intégrité, et elle joue un rôle essentiel dans nos interactions avec autrui.

En respectant ces principes, nous gagnons et conservons la confiance de nos clients, de nos collègues, des organismes de réglementation, des collectivités et de nos actionnaires. Cette confiance est non seulement au cœur de nos relations, mais aussi la pierre angulaire du secteur des services financiers.

Agir de façon éthique, c'est être sincère lorsque nous agissons, ainsi que dans nos communications. Cela signifie faire preuve de transparence, éviter toute forme de tromperie et ne jamais falsifier l'information.

L'intégrité d'une personne reflète ses valeurs personnelles. Faire preuve d'intégrité, c'est faire ce qui est juste, même lorsque cela est difficile ou lorsque personne ne nous observe.

En respectant nos politiques et procédures, nous assurons la conformité aux obligations légales, réglementaires et contractuelles qui encadrent nos activités.



Nous bâtissons la confiance en traitant nos clients équitablement et en les plaçant au centre de ce que nous faisons

Mettre le client en premier signifie offrir des produits et des services que nos clients apprécient, commercialiser nos produits et services de manière responsable, et exercer une concurrence juste et éthique.

Offrez des produits et des services que les clients apprécieront

Le succès passe par l'offre de produits et de services qui sont recherchés par les clients. Écoutez et comprenez les besoins actuels de nos clients et anticipez leurs besoins futurs. Assurez-vous que nos solutions répondent à leurs besoins et aident les conseillers à y répondre.

Commercialisez nos produits et services de manière responsable

Fournissez des informations claires, précises et pertinentes aux clients, et décrivez nos produits et services avec honnêteté.

Éthique des données

La collecte, la création et l'utilisation des données doivent permettre d'offrir la meilleure expérience possible à nos clients, en ayant leurs intérêts à cœur.

Principe 1

Agir avec honnêteté et intégrité

Nous bâtissons la confiance en nous limitant à ce qui est nécessaire pour faire notre travail

Accès inapproprié aux dossiers, aux fonds ou aux installations

N'utilisez jamais votre accès aux fonds, aux installations ou aux systèmes pour faire quelque chose d'inapproprié. Vous êtes responsable de protéger les données contre les pertes ou une utilisation ou une gestion inappropriée. Limitez l'accès et l'utilisation des dossiers, fichiers et programmes informatiques (y compris les dossiers des employés, les états financiers ou toute autre information et/ou donnée concernant les clients ou les employés) aux usages prévus et approuvés. L'accès non autorisé aux dossiers de la Société enfreint notre Code de conduite et peut constituer une violation de la vie privée si des renseignements personnels sont visés.

Nous bâtissons la confiance en maintenant l'intégrité de nos dossiers

Intégrité et transparence des renseignements financiers

Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées d'intégrité et de transparence pour tout ce qui a trait aux finances. Nos états financiers doivent refléter avec justesse et honnêteté notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, dans le respect de toutes les exigences légales, réglementaires et opérationnelles.

Vous êtes tenu de vous assurer que l'information financière, comptable et liée aux dépenses que vous produisez, ou qui est produite sous votre supervision, est **exacte, à jour et complète**. Si vous avez des

préoccupations concernant les pratiques comptables, les contrôles internes ou les documents financiers, [parlez-en](#) au **chef de l'audit interne**.

Responsabilités relatives à la gestion des dossiers

Des dossiers exacts et accessibles sont essentiels pour respecter nos obligations opérationnelles, juridiques et réglementaires. Vous devez suivre toutes les politiques et procédures de la Société qui encadrent la création, la gestion, la protection et la destruction des dossiers.

Obligation de préservation

Si une obligation de préservation s'applique, vous devez conserver tous les dossiers pertinents pouvant se rapporter à une enquête ou à une procédure légale éventuelle ou en cours. Ces dossiers ne doivent pas être dissimulés, modifiés ou détruits tant que le Service juridique n'a pas confirmé qu'ils n'étaient plus nécessaires.

Pourquoi c'est important

Une tenue de livres exacte et transparente est cruciale pour notre réputation, notre intégrité et notre crédibilité, et les intérêts à long terme de nos actionnaires en dépendent.

Nous bâtissons la confiance par notre aptitude à réagir

Transmettez les documents juridiques rapidement

Transmettez immédiatement tout document juridique officiel reçu afin de protéger nos intérêts et d'éviter les pénalités. Cela peut comprendre les avis des organismes de réglementation, les avis de faillite ou les avis des tribunaux, tels que des réclamations, des amendes, des pénalités, des citations à comparaître ou des ordonnances. Consultez les politiques et procédures applicables pour savoir comment traiter ces demandes.

Collaborez aux audits internes ou réglementaires, aux examens et aux enquêtes

Si on vous demande de fournir des informations dans le cadre d'un audit interne ou externe, d'un examen, d'une révision ou d'une enquête – y compris si la demande provient d'un organisme de réglementation – conservez tous les dossiers qui pourraient être pertinents et fournissez des informations à jour, exactes et complètes. Ne faites pas de déclarations trompeuses et assurez-vous de fournir des réponses rapides et cohérentes. Si un organisme de réglementation ou un auditeur externe (à l'exception des autorités fiscales) communique avec vous, contactez le Service de la conformité.

Demandes de renseignements et médias

Adressez toutes les questions des médias à l'équipe du Service des communications et consultez votre gestionnaire si une entreprise externe demande des informations sur la Société, à moins que vous ne soyez déjà autorisé à répondre en son nom. Assurez-vous d'avoir les approbations nécessaires avant de répondre. Informez le Service de la conformité ou le Service juridique si vous avez connaissance d'une enquête réglementaire ou d'une action en justice visant la Société.

Surveillance

Nous conservons des dossiers de renseignements sur la Société et en assurons la surveillance, selon ce qui est exigé par la loi. Nous pouvons examiner les fichiers personnels, les courriels et l'activité en ligne qui utilisent les ressources de la Société. Nous surveillons les sites de médias sociaux où il est question de la Société, de nos activités, de nos employés et de nos conseillers.

Principe 1

Agir avec honnêteté et intégrité

Directives supplémentaires

Il arrive que nous soyons confrontés à des situations où il est difficile de déterminer la bonne chose à faire. Les questions suivantes peuvent vous aider à prendre la bonne décision.

Test rapide

Si vous avez répondu « non » à l'une des questions ci-dessous, arrêtez-vous et demandez de l'aide en communiquant avec le Service de la conformité ou le Service juridique. Les administrateurs siégeant au conseil doivent plutôt s'adresser au chef du contentieux, ou au président du conseil d'administration d'IGM dans le cas des administrateurs d'IGM. La décision prise pourrait avoir des conséquences graves.

- Est-ce que la décision respecte la loi, notre Code, nos valeurs et nos politiques?
- Suis-je à l'aise avec la façon dont cette situation pourrait être perçue par un collègue, un client, un actionnaire ou un organisme de réglementation?
- Suis-je à l'aise avec la façon dont cette situation pourrait être perçue si elle était rendue publique?



Principe 2

Se conformer à la loi

Dans certaines circonstances, les normes énoncées dans ce Code pourraient différer des lois locales ou des autres exigences légales pouvant s'appliquer à une entreprise mondiale comme la nôtre. Nous nous conformons aux lois locales applicables tout en restant fidèles aux valeurs énoncées dans notre Code.

Nous bâtissons la confiance en utilisant des contrôles internes pour prévenir et détecter les crimes

Ne tolérez pas les fraudes ou d'autres crimes

Nous ne tolérons pas les crimes – y compris la fraude, le vol, la contrefaçon et la tromperie intentionnelle d'autrui – commis dans le but d'en retirer un gain. Nous signalons habituellement ces crimes aux autorités chargées de l'application des lois, et nous imposerons des mesures disciplinaires à quiconque commet un tel crime ou mettrons fin à son emploi ou à son contrat. Si vous soupçonnez une fraude ou un autre crime, [parlez-en](#). Suivez nos politiques et procédures, qui comprennent des contrôles pour réduire, prévenir et détecter les crimes à l'intérieur et à l'extérieur de la Société. Si vous découvrez des façons de renforcer nos contrôles, parlez-en à votre gestionnaire.

Signalez les cas présumés de blanchiment d'argent et de terrorisme

Nous nous engageons à nous conformer aux lois sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les activités interdites en imposant des sanctions. Nous recueillons des informations clés sur nos clients et nos partenaires d'affaires et nous

Nous bâtissons la confiance en respectant les lois et les exigences réglementaires et en prévenant les activités illégales ou frauduleuses

Notre avantage concurrentiel vient de la supériorité de nos produits et services, mais jamais de pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales. Nous nous engageons à respecter les lois et règlements qui régissent l'intégrité du marché.

signalons les activités douteuses. Si vous traitez avec des clients, des fournisseurs ou d'autres tierces parties, même indirectement, vous devez recueillir de l'information à leur sujet pour vous assurer qu'il est acceptable de faire des affaires avec eux. Si cette information n'a pas été recueillie, des poursuites pourraient être intentées contre la Société ou contre vous. [Intervenez](#) et signalez les activités inhabituelles au Service de la conformité.

Opérations d'initié et échange d'information (« tuyautage »)

Dans le cadre de votre travail, vous pourriez avoir accès de l'information sur la Société, y compris sur ses fonds, qui n'est pas accessible aux autres actionnaires ou porteurs de parts – de l'information non publique importante – ce qui pourrait avoir une incidence sur le prix des actions d'IGM (ou des fonds gérés par la Société), ou sur le prix des actions de tiers. Cette information est considérée comme une information « interne ». Négocier sur la base de cette information ou la partager avec une autre personne pour ses

Assumez la responsabilité des décisions et des gestes que vous posez au travail, en anticipant, identifiant et gérant leurs risques et leurs répercussions. Vous êtes maître de vos décisions. Personne n'a le pouvoir de vous obliger à faire quelque chose d'illégal ou de contraire à l'éthique.

propres opérations est considéré comme un « délit d'initié ». Par ailleurs, utiliser de l'information sur l'achat ou la vente futurs de titres par nos fonds communs de placement est considéré comme une « antétransaction ». Ces deux stratagèmes sont visés par des lois sur les abus de marché dans divers territoires de compétence et sont passibles de sanctions sévères. **Vous ne pouvez pas acheter ou vendre des titres à partir d'informations qui ne sont pas généralement accessibles au public.**

Vous ne pouvez pas divulguer de l'information non publique importante (une pratique couramment appelée « tuyautage ») sauf dans le cours normal des affaires. Notez que le tuyautage est illégal en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur. Pour comprendre les exigences, vous devez vous familiariser avec les politiques et les procédures qui s'appliquent à votre rôle et y adhérer.

Ne divulguez jamais d'informations confidentielles, opérationnelles ou financières ni d'informations sur les produits, la technologie ou autre information commerciale, sauf dans le cours normal des affaires ou si ces informations ont été publiées par nous.

Qu'est-ce qu'une information non publique importante?

Une « information non publique importante » sur une entreprise est une information qui :

- N'a pas encore été divulguée au grand public par voie d'un communiqué de presse ou d'une communication aux actionnaires, ou qui n'a pas encore fait l'objet d'une couverture médiatique importante; et
- A ou est susceptible d'avoir une incidence importante sur le cours ou la valeur des titres de la Société ou sur la décision de placement d'un investisseur avisé.

Cela peut inclure l'information suivante :

- Bénéfices et résultats financiers;
- Activités, changements dans la direction principale, résultats, prévisions ou plans stratégiques;
- Fusions ou acquisitions potentielles, ou lancement de nouveaux produits;
- Poursuites judiciaires ou enquêtes réglementaires potentielles ou en cours.

Nous bâtissons la confiance en nous associant à des partenaires responsables

Partagez la responsabilité avec notre secteur

Nous appartenons à des organisations industrielles et entretenons des relations au sein d'un secteur où des données statistiques ou de haut niveau sont échangées pour améliorer nos pratiques, résoudre des problèmes et innover. Ces groupes représentent des ressources importantes. Cependant, toute personne engagée auprès de ces groupes doit gérer deux types de risque :

- s'assurer de ne pas partager nos propres informations concurrentielles;
- gérer les relations au sein de notre secteur d'une manière responsable afin d'éviter tout comportement anticoncurrentiel ou pouvant être perçu comme tel.

Nous nous engageons à exercer nos activités en conformité avec les lois sur la concurrence (également appelées « lois antitrust »). La législation en matière de concurrence interdit les ententes et les arrangements entre diverses parties (y compris les concurrents, clients ou fournisseurs) dans le but de :

- Fixer le prix des produits;
- Truquer des soumissions;
- Boycoter des clients ou des fournisseurs;
- Attribuer des clients ou des marchés;
- Limiter la vente ou la production de produits ou services.

Consultez le Service de la conformité si vous devez prendre une décision concernant l'un de ces risques. Si vous êtes témoin d'un comportement qui enfreint les lois en matière de concurrence loyale, retirez-vous de la situation et communiquez avec un membre du Service juridique.

Respectez les droits de propriété intellectuelle

Nous nous engageons à respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui et à éviter toute utilisation non autorisée. Utilisez uniquement la propriété intellectuelle dont les droits ont été dûment accordés et acquis et pour laquelle vous avez obtenu une permission explicite. Cela comprend – sans s'y limiter – les applications, les logiciels, le matériel informatique, les livres, les magazines, les articles, les enregistrements audio et vidéo et les modèles.

Voici des exemples d'utilisation non autorisée ou illégale :

- Utiliser des logos d'une autre société sur des documents de marketing sans permission;
- Copier ou distribuer des documents protégés par les droits d'auteur sans permission;
- Plagier du contenu ou des documents écrits;
- Installer des logiciels sans permis valide;
- Communiquer les identifiants de connexion ou les informations d'accès à des bases de données par abonnement ou à des publications en ligne;
- Utiliser les documents exclusifs d'un ancien employeur, tels que des formulaires, des politiques ou des procédures.

Assurez-vous que l'utilisation que vous faites de la propriété intellectuelle respecte en tout temps les exigences légales et les politiques de la Société.

Principe 2

Se conformer à la loi

Limitez-vous aux activités politiques au nom de la Société qui ont été autorisées

Lorsque nous communiquons avec les gouvernements, au pays ou à l'international, nous devons respecter des lois strictes. La Société peut prendre part à des activités politiques, y compris communiquer avec des décideurs et leurs employés aux différents paliers de gouvernement. Ces activités peuvent être assujetties à diverses exigences d'inscription, d'accréditation et de divulgation. Évitez de faire du lobbying ou de mener des actions politiques au nom de la Société, à moins d'y avoir été préalablement autorisé. Si vous prenez part à des activités de lobbying en notre nom, vous devez communiquer avec le Secrétariat général d'IGM et vous conformer à la Politique de lobbying d'IGM.

Prévenez la corruption et les pots-de-vin

Soyez à l'affût de possibles actes de corruption, pots-de-vin et autres paiements illicites et refusez d'accepter, de faire ou de proposer de tels paiements. Cette infraction criminelle grave peut entraîner des amendes ou des peines de prison pour vous ou pour d'autres personnes au sein de la Société. Évitez les pots-de-vin même dans les régions du monde où c'est une pratique plus courante. Ne laissez pas la rémunération fondée sur les ventes corrompre votre service aux clients.

Parlez si vous avez connaissance que des avantages sont accordés en cachette ou que quoi que ce soit ayant une valeur est payé, donné, demandé ou offert pour influencer une décision. Il peut s'agir d'argent comptant, d'escomptes, de crédits, de remises, de cadeaux, de divertissements ou de faveurs, y compris lorsque le traitement est confié à un tiers.

Dons de bienfaisance ou commandites communautaires

La Société s'engage à promouvoir une société plus inclusive et résiliente. Soutenir les œuvres de bienfaisance et les initiatives communautaires constitue une partie importante de cet engagement. Cependant, il est essentiel de reconnaître que les dons de bienfaisance, y compris les parrainages, peuvent parfois être détournés pour effectuer des paiements inappropriés ou obtenir des avantages commerciaux indus.

Pour se protéger contre ces risques, les dons doivent être soigneusement considérés pour éviter de :

- Créer l'apparence d'une influence indue ou d'un arrangement donnant-donnant;
- Donner l'impression d'un pot-de-vin ou d'une ristourne;
- Compromettre l'objectivité ou l'indépendance du destinataire;
- Contrevenir aux exigences juridiques ou réglementaires;
- Nuire à la réputation de la Société.

Toutes les activités de bienfaisance et de parrainage doivent respecter les lois applicables, les politiques de la Société et les processus d'approbation. Si vous craignez que le don envisagé soulève des préoccupations, consultez le Service de la conformité avant d'aller de l'avant.



Détecter et éviter les conflits d'intérêts

Nous bâtissons la confiance en évitant les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque vous ou la Société avez des intérêts ou des engagements divergents susceptibles de nuire à votre capacité d'agir de manière objective, éthique ou dans l'intérêt d'une autre partie (comme un client, les fonds de la Société ou des tiers). Cela peut inclure :

Des conflits avec vos intérêts personnels :

lorsque vos propres intérêts peuvent compromettre votre capacité à agir dans l'intérêt de la Société, de ses fonds ou de ses clients.

Des conflits avec les intérêts de la Société :

lorsque les intérêts de la Société peuvent compromettre sa capacité à agir dans l'intérêt de ses fonds, ses clients ou de tiers.

Même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut être préjudiciable. Tous les conflits, qu'ils soient réels ou apparents, doivent être signalés immédiatement; cela permet de protéger l'intégrité de nos activités et de maintenir la confiance.

Certains conflits peuvent être évidents alors que d'autres sont plus subtils, mais ils peuvent avoir des effets durables dans les deux cas. Bien qu'il soit impossible de dresser la liste de tous les cas de conflit potentiel, vous devez vous familiariser avec les risques associés aux types de conflits énumérés dans cette section. Voici quelques considérations générales qui pourraient vous aider à détecter un conflit potentiel :

Perception :

L'activité pourrait-elle être perçue par d'autres comme un conflit potentiel?

Intention :

L'offre ou la demande est-elle une tentative pour influencer votre jugement?

Conséquences :

Votre participation à l'activité pourrait-elle avoir des conséquences négatives pour des clients, des collègues, la Société ou les actionnaires?

Objectivité :

Votre participation affectera-t-elle votre jugement ou votre capacité de faire preuve d'objectivité dans une décision d'affaires?

Facteur temps :

Le temps consacré à l'activité nuira-t-il à votre capacité d'assumer efficacement les responsabilités de votre rôle?

Évitez les conflits d'intérêts où vous pourriez devoir choisir entre vos propres intérêts et les intérêts supérieurs de la Société ou d'autres personnes, y compris les clients. Vos décisions au travail ne devraient pas être influencées par un possible gain pour vous ou pour une personne que vous connaissez.

Si vous avez des doutes concernant une situation, discutez-en avec votre gestionnaire ou communiquez avec le Service de la conformité.

Scénarios illustrant des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus

- Emprunter ou prêter de l'argent (y compris le fait d'agir comme cosignataire ou caution pour un prêt) à d'autres employés de la Société, à des employés contractuels ou à des clients
- Utiliser votre position pour faire la promotion d'une entreprise ou d'une activité externe
- Utiliser votre position pour influencer indûment des employés, des employés contractuels ou des opérations
- Prendre part pour le compte de la Société à une opération ou à une relation d'affaires dans laquelle vous, votre famille ou une personne à laquelle vous êtes étroitement lié détient un intérêt personnel ou financier
- Traiter une opération pour un autre employé ou un employé contractuel sans effectuer la même vérification diligente que pour un autre client de la Société
- S'adonner de manière abusive ou inconsidérée à des jeux de hasard au point de nuire à vos obligations envers la Société

Principe 3

Détecter et éviter les conflits d'intérêts

Relations personnelles étroites et opérations de la Société

Il est important que nous traitions les transactions financières de manière responsable, intègre et conforme aux politiques de la Société.

Nous pouvons utiliser les produits et les services de la Société, comme c'est le cas pour beaucoup de nos amis et des membres de notre famille. Or, nous devons nous assurer que nos opérations personnelles avec la Société et celles de nos proches sont gérées – sans égard pour les liens qui nous unissent à la Société ou à ces personnes – en suivant les procédures pertinentes pour notre secteur d'activité.

De même, nos loyautés peuvent devenir des conflits si des amis ou des membres de notre famille travaillent pour une entreprise qui fait des affaires ou cherche à faire des affaires avec la Société. Cela risque d'être particulièrement problématique pour ceux d'entre nous qui sont impliqués dans le processus d'approbation ou de sélection, la négociation des contrats ou la gestion des relations.

Relations personnelles étroites au travail

Les liens étroits qui nous unissent à certaines personnes peuvent avoir des conséquences sur notre travail au sein de la Société. Il est essentiel de reconnaître et de comprendre à la fois les effets réels et perçus de ces relations pour prévenir toute répercussion négative sur la Société.

Quels types de relations personnelles étroites peuvent entraîner un conflit nécessitant un signalement permettant la gestion ou l'évitement de ce conflit?

- Une relation de supervision avec un membre de votre famille ou avec une personne avec laquelle vous entretenez des liens étroits.
- Toute relation de travail avec un membre de votre famille ou avec une personne avec laquelle vous entretenez des liens étroits, lorsque vous avez la capacité réelle ou perçue d'influencer sa rémunération, son travail ou ses perspectives de promotion.

Exemples de « relations personnelles étroites »

- Famille
- Relations amoureuses ou intimes
- Membres du ménage, colocataires
- Amis proches
- Personnes avec lesquelles vous avez une relation financière importante (par exemple, partenaire d'affaires ou co-investisseur)

Rappelez-vous que rien ne peut remplacer le bon jugement et le bon sens. Si vous craignez qu'une relation cause un conflit d'intérêts, consultez votre gestionnaire ou le Service des ressources humaines. Les administrateurs siégeant au conseil doivent plutôt s'adresser au chef du contentieux, ou au président du conseil d'administration d'IGM dans le cas des administrateurs d'IGM.

Si vous êtes amené à travailler avec des membres de votre famille ou d'autres personnes avec qui vous entretenez des liens étroits, il est important de le reconnaître et de le signaler immédiatement.

Principe 3

Détecter et éviter les conflits d'intérêts

Activités professionnelles extérieures et postes d'administrateur ou de fiduciaire externe

Vous pouvez exercer des activités professionnelles extérieures – comme occuper un deuxième emploi, exploiter votre propre entreprise ou siéger comme administrateur – à condition que cela ne crée pas de conflit d'intérêts et ne nuise pas à votre capacité d'exercer votre rôle au sein de la Société.

Toutes les activités extérieures doivent satisfaire aux conditions suivantes :

Ni concurrence ni préjudice :

Évitez tout travail qui fait concurrence à la Société ou qui pourrait nuire à ses intérêts ou à sa réputation.

Uniquement durant le temps libre :

Les activités doivent être menées en dehors des heures normales de travail et ne doivent pas utiliser les ressources, les informations confidentielles ou les installations de la Société.

Aucun gain personnel tiré des occasions offertes par la Société :

Vous ne pouvez pas tirer personnellement profit d'une occasion d'affaires dont vous avez pris connaissance dans le cadre de vos fonctions ou en utilisant les biens, l'information ou la position de la Société.

Aucune sollicitation des clients :

Vous ne devez pas solliciter les clients de la Société pour les inciter à participer à vos activités extérieures.

Absence de conflits financiers :

Ni vous ni les membres de votre ménage ne devez détenir un intérêt financier dans un client, un fournisseur ou un prestataire de services susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Maintien du niveau de rendement :

Vos activités extérieures ne doivent pas nuire à votre capacité de vous acquitter de vos responsabilités envers la Société ou ses clients.

Nous devons être informés de tout conflit d'intérêts ou risque d'atteinte à la réputation réel, potentiel ou perçu lié à des activités extérieures ou au fait de siéger à un conseil d'administration externe. Ces activités doivent être conformes au Code et à toutes les procédures pertinentes pour la fonction que vous exercez dans l'entreprise. Toutes ces activités doivent être déclarées et approuvées par votre gestionnaire – et par le Service de la conformité dans le cas des personnes inscrites auprès d'organismes de réglementation des valeurs mobilières.

Les entités suivantes peuvent être considérées comme des concurrents de la Société :

- Banques
- Coopératives de crédit
- Sociétés de gestion d'actif
- Compagnies d'assurance
- Prêteurs hypothécaires
- Sociétés de fiducie
- Certaines entreprises de technologie financière
- Autres entreprises qui fournissent des services financiers, y compris les entreprises liées aux cryptomonnaies

Note pour les personnes ou les conseillers inscrits ou titulaires d'un permis :

Activités professionnelles extérieures – déclarez rapidement toutes vos activités extérieures au Service de la conformité et examinez la Politique sur les activités professionnelles extérieures afin de comprendre les exigences.

Principe 3

Détecter et éviter les conflits d'intérêts

Offre et acceptation de paiements, cadeaux et divertissements

Dans le milieu des affaires, il est courant de favoriser les bonnes relations et de montrer son appréciation en échangeant des marques de courtoisie, telles que des repas, des cadeaux et des divertissements. Cependant, vous devez vous assurer que les cadeaux et divertissements acceptés ou offerts ne visent pas à influencer votre jugement ou le jugement des autres pour votre bénéficiaire ou celui de la Société.

Les actes de corruption ou d'extorsion ou les tentatives pour influencer indûment d'autres personnes dans le but d'obtenir un avantage commercial ou un accès doivent être évités en tout temps et peuvent enfreindre la loi et créer un conflit d'intérêts réel ou perçu. N'oubliez pas qu'il n'y a pas que l'argent qui peut servir de pot-de-vin. Des billets pour un événement, des voyages ou de l'hébergement, une faveur et même une offre de prêt ou d'emploi peuvent être considérés comme un pot-de-vin s'ils sont offerts en échange d'une décision.

Pour éviter toute confusion quant à nos intentions, tous les cadeaux et divertissements que vous acceptez ou offrez doivent être exempts de toute obligation, respecter les politiques de la Société et être raisonnables et conformes aux pratiques commerciales habituelles.

Avant d'offrir ou d'accepter quoi que ce soit ayant une valeur, consultez et suivez vos politiques et procédures et obtenez l'approbation du Service de la conformité au besoin.

Vous ne devez jamais donner ou accepter des espèces ou quasi-espèces, des obligations ou des titres négociables, par contre les chèques-cadeaux ou les cartes-cadeaux sont permis (à l'exception des cartes de crédit et de débit prépayées).

En cas de doute et avant de donner ou d'accepter quoi que ce soit ayant de la valeur, consultez votre gestionnaire ou le Service de la conformité. Si la personne à qui le cadeau est destiné est un fonctionnaire, communiquez avec le Service de la conformité.

Désignations ou legs des clients

Les clients nous confient leur bien-être financier et nous consultent souvent sur des questions très personnelles. Dans certains cas, ils peuvent nous demander d'agir en leur nom ou nous désigner comme mandataire, fiduciaire, exécuteur testamentaire, administrateur, liquidateur, protecteur ou de remplir toute autre fonction fiduciaire.

Il arrive aussi que des clients souhaitent exprimer leur reconnaissance envers nous nommant dans leur testament, en nous désignant comme bénéficiaire d'une police d'assurance, d'un régime ou d'un compte, ou en nous accordant la propriété conjointe d'un bien.

Pour éviter tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu, vous et les membres de votre famille devez éviter ou refuser ce genre de nominations, de cadeaux ou d'avantages. Si vous estimez qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles, communiquez avec le Service de la conformité avant de procéder.



Note pour les personnes ou les conseillers inscrits ou titulaires d'un permis :

Les personnes physiques inscrites doivent agir conformément à ce qui est indiqué à la section Conflits d'intérêts et transactions financières personnelles avec les clients du Manuel de la conformité des conseillers. Le personnel de gestion de Placements de Mackenzie doit agir conformément aux politiques sur les cadeaux et les invitations applicables de Mackenzie.

Principe 3

Détecter et éviter les conflits d'intérêts

Placements personnels dans les titres d'IGM

Les administrateurs, certains cadres supérieurs et d'autres personnes considérées comme des initiés d'IGM sont soumis à des restrictions strictes en matière de négociation. Ces règles s'appliquent également à leurs conjoints et enfants mineurs, ainsi qu'aux entités dont ils détiennent le contrôle. En tant qu'initié, il vous est interdit de :

- **Participer à des opérations spéculatives**, comme vendre des options d'achat ou acheter des options de vente sur les titres d'IGM, peu importe que vous déteniez ou non des informations non publiques importantes.
- **Vendre à découvert** ou autrement des titres d'IGM que vous ne possédez pas ou qui n'ont pas été entièrement payés, sauf dans le cas d'une option « sans numéraire » autorisée où vous avez le droit de recevoir le titre en contrepartie du paiement du prix d'exercice.
- **Acheter, vendre ou négocier de quelque façon** les titres d'IGM sans l'approbation préalable du Secrétariat général d'IGM.

Ces restrictions visent à maintenir l'intégrité du marché, à respecter les lois sur les valeurs mobilières et à protéger la réputation de la Société.

Parties liées

Certaines personnes – comme les administrateurs, les cadres supérieurs désignés, leurs conjoints et enfants mineurs, ainsi que les entités dont ils détiennent le contrôle – sont considérées comme des « parties liées » en vertu des lois applicables. Ces lois régissent la façon dont les parties liées peuvent interagir avec la Société afin d'assurer la transparence et de prévenir les conflits d'intérêts. Si vous avez été identifié comme une partie liée, vous êtes tenu de vous conformer aux politiques et procédures établies précisément pour satisfaire à ces obligations légales. Il vous incombe de comprendre et de respecter ces exigences en tout temps.

Engagement politique individuel et charge publique

Bien que nous respectons votre droit de participer à des activités politiques, il est important que celles-ci restent séparées de votre rôle au sein de la Société.

Vous ne pouvez pas utiliser les fonds, le temps ou les ressources (y compris les biens ou les services) de la Société, ni votre affiliation professionnelle pour appuyer ou favoriser des candidats, des partis ou des causes politiques, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de votre lieu de travail. Si vous choisissez de vous engager dans une activité politique, vous devez le faire à titre personnel, en dehors de vos heures de travail et à vos frais. Votre engagement ne devrait en aucun cas laisser supposer que vous représentez la Société ou ses opinions.

La participation au processus politique est le propre d'un bon citoyen. Nous respectons votre droit de prendre part au processus politique et nous encourageons la participation à la vie politique.

Principe 4

Protéger les renseignements confidentiels, nos réseaux et nos données

Nous bâtissons la confiance en protégeant les renseignements qui nous sont confiés

Respectez et protégez les renseignements personnels et confidentiels

Nous respectons les renseignements personnels qui nous ont été communiqués par nos clients, nos employés et d'autres personnes, et nous en prenons grand soin.

- Suivez nos politiques et procédures pour protéger les informations de la Société et les renseignements personnels et confidentiels qui nous sont confiés. Évitez de désactiver ou de contourner les contrôles de sécurité. Nous sommes tous responsables de protéger les renseignements personnels.
- Expliquez clairement les raisons pour lesquelles nous recueillons des renseignements personnels. Obtenez le consentement du client pour utiliser ses renseignements personnels lorsque la loi l'exige avant d'envoyer des courriels ou de l'information commerciale. Respectez les choix de nos clients.
- Limitez la collecte et l'utilisation des renseignements personnels aux usages auxquels la personne a consenti. Évitez de recueillir des renseignements personnels sans permission, sauf si c'est nécessaire ou exigé par la loi.
- Si vous utilisez des renseignements personnels et confidentiels qui ont été recueillis par une autre unité d'exploitation, assurez-vous d'obtenir au préalable les consentements et les autorisations exigés.
- Évitez de recueillir ou de conserver des données inutilement ou plus longtemps que nécessaire.
- Évitez de transmettre des renseignements personnels ou confidentiels à des tiers sans autorisation. Limitez-vous aux renseignements nécessaires pour mener nos activités, et seulement si la personne a donné son consentement, qu'une autorisation a été obtenue ou que la loi l'exige.
- Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous assurer que les renseignements personnels sont exacts et complets.
- Assurez-vous de comprendre les contrôles mis en place pour protéger les renseignements personnels et signalez toute lacune potentielle.
- Protégez les renseignements confidentiels qui se trouvent en votre possession contre le vol, la perte et la divulgation, l'accès ou la destruction non autorisés, ou contre toute autre utilisation inappropriée.

Exemples de renseignements personnels :

Renseignements nécessaires pour vérifier les compétences et les études

Numéros de téléphone et de cellulaire personnels

Données sur la santé, les avantages sociaux et les assurances

Antécédents liés à l'emploi, enquêtes de crédit et autres vérifications d'antécédents

Renseignements sur la rémunération et financiers

Évaluations de rendement

Mesures correctives/disciplinaires

Numéros d'identification délivrés par un gouvernement

Date de naissance

Adresse du domicile

Données sur la diversité

Situation familiale et professionnelle

Principe 4

Protéger les renseignements confidentiels, nos réseaux et nos données

Signalez les cas de violation des données

Les violations peuvent être verbales, écrites ou électroniques. Il peut s'agir d'une simple erreur ou d'une violation malveillante, voire criminelle. Dans certains cas, les violations doivent être déclarées aux organismes de réglementation. Si vous êtes au courant d'une violation potentielle de la vie privée ou de la confidentialité ou d'une atteinte à la sécurité de l'information, [dites-le](#).

Comment puis-je protéger les renseignements personnels et confidentiels que j'utilise?

- Vérifiez soigneusement les adresses (adresse postale ou adresse courriel) lorsque vous envoyez de l'information.
- Protégez votre téléphone, votre ordinateur, votre tablette et vos dossiers papier.
- Ne laissez pas de documents sur votre bureau pendant la nuit, ni sur une imprimante ou dans des endroits non sécurisés.
- Ne transférez pas ou ne conservez pas des données sur la Société (y compris sur les clients) dans le nuage ou dans des sites d'entreposage, des appareils ou des systèmes externes non contrôlés par la Société.
- N'imprimez pas de documents à l'extérieur du bureau, y compris chez vous, à moins d'y avoir été autorisé.
- Prenez des précautions lorsque vous détruisez de l'information.
- Ne discutez pas de renseignements personnels et confidentiels en public. Limitez-vous aux réseaux Wi-Fi utilisant des mots de passe sécurisés ou vos points d'accès mobiles dans les aéroports et les hôtels.

Nous bâtissons la confiance en protégeant les biens qui nous sont confiés

Protégez les biens de nos clients

Soyez conscient des risques et protégez les produits financiers détenus par nos clients ainsi que leurs biens. Suivez les directives du client pour la gestion de ses avoirs.

Protégez les biens de nos employés et conseillers

Tous ceux qui travaillent au sein de la Société ont droit au respect de leur vie privée. Les renseignements personnels sur chacun de nous sont confidentiels. Le respect du caractère privé et confidentiel des renseignements est une question d'intégrité personnelle qui honore la confiance que les autres nous accordent. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements doivent être justifiées par la relation d'emploi qui vous lie à la Société et conformes aux lois, au Code et aux politiques applicables.

Protégez les biens de la Société

Notre propriété intellectuelle est l'un de nos biens les plus précieux. Vous devez la protéger même après que votre emploi auprès de la Société a pris fin. Notre propriété intellectuelle comprend ceci :

- Marques, logos, slogans, noms de domaine, dénominations sociales et toute autre caractéristique utilisée pour identifier la Société et ses produits et services;
- Logiciels, modèles, interfaces, documentation, matériel de publicité et de marketing, contenus (comme le contenu de sites Web) et bases de données;
- Secrets commerciaux, concepts, inventions, systèmes et processus d'affaires.

Nous sommes tous responsables de reconnaître, de protéger et de défendre notre propriété intellectuelle et de signaler rapidement tout conflit, y compris la divulgation non autorisée et les violations et infractions commises par des tiers.

Sachez que tout ce que vous créez dans le cadre de votre emploi ou de votre affectation auprès de la Société en utilisant l'une de nos ressources, que ce soit durant ou après les heures normales de travail et dans nos bureaux ou ailleurs, peut être considéré comme la propriété intellectuelle de la Société.

Votre obligation de protéger nos renseignements confidentiels continue même après que votre emploi ou votre affectation auprès de la Société a pris fin. Tous les documents et tout le matériel contenant des renseignements confidentiels doivent être retournés à la Société au moment de votre départ.

Principe 4

Protéger les renseignements confidentiels, nos réseaux et nos données

Utilisez les biens de la Société de façon responsable

Nos biens sont les outils et l'information que nous utilisons dans notre travail au quotidien. Ils doivent être réservés à des activités commerciales légitimes.

Protégez et gérez les biens de la Société, y compris les actifs financiers et les biens physiques comme les installations et l'équipement. Utilisez-les de manière responsable pour des activités légitimes et protégez-les contre la perte, le vol et une utilisation inappropriée.

Les ressources de la Société comprennent l'équipement, les fournitures, le papier à en-tête, les documents, les données, les services de courrier, les services téléphoniques, l'accès au courrier électronique et à Internet, les systèmes d'information et toute autre ressource fournie par nous.

Vous pourriez à l'occasion être autorisé à utiliser les ressources de la Société (par exemple, le courriel, l'Internet, les appels téléphoniques locaux, les photocopieuses) pour des raisons personnelles si la direction y consent et que cela :

- Ne laisse pas supposer que vous communiquez au nom de la Société;
- Ne va pas à l'encontre des usages prévus dans le cours normal des affaires;
- Ne nuit pas à la productivité;
- N'entraîne pas de dépenses non autorisées;
- Ne concerne pas des activités extérieures;
- Ne viole aucune loi, ni ce Code ou les politiques et procédures de la Société;
- Ne risque pas d'être jugé offensant pour nos clients, nos collègues, nos organismes de réglementation, la collectivité en général et les actionnaires.

Utilisation des technologies émergentes et de l'intelligence artificielle

Les technologies émergentes, telles que les nouvelles capacités d'intelligence artificielle générative (IA générative), suscitent beaucoup d'enthousiasme quant aux possibilités et aux cas d'utilisation pour l'ensemble de nos activités et fonctions. La Société reste fidèle à son engagement à incarner nos valeurs dans tout ce que nous faisons et à encadrer la conception, le développement et le déploiement des solutions d'IA. Bien que l'utilisation de technologies et de services nouvellement créés puisse avoir une grande valeur, vous êtes responsable d'assurer la confidentialité et la sécurité de nos informations confidentielles et exclusives lorsque vous utilisez des outils d'IA. Vous êtes également responsable des résultats obtenus en utilisant ces outils. La Société gère l'accès aux outils d'IA générative et d'apprentissage automatique au moyen d'un processus de demande d'accès. Veuillez vous adresser à votre gestionnaire et suivre les politiques et procédures de la Société pour tout travail impliquant l'utilisation de technologies émergentes.

Comment utiliser les biens de la Société de façon responsable?

Je travaille de chez moi sur mon ordinateur et j'aimerais imprimer un document contenant des renseignements sur les clients. Puis-je envoyer le document à mon compte de courriel personnel à des fins d'impression?

Non. Nous devons respecter et protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements qui nous sont confiés. L'envoi d'informations confidentielles ou de renseignements sur des clients à un compte de courriel personnel ou l'impression de ces renseignements à partir de son domicile est interdit, sauf si une exception a été autorisée.

Ma famille peut-elle utiliser mon ordinateur de travail pour faire des recherches sur Internet?

Non. Votre ordinateur de travail contient des renseignements sur la Société et sur les clients. Nous devons protéger les biens qui nous sont confiés.

Sachez que tout ce que vous créez, sauvegardez, téléchargez, envoyez ou recevez en utilisant nos systèmes est la propriété de la Société et peut être examiné par nous en tout temps, comme la loi applicable nous y autorise.

Pour en savoir plus, consultez la Politique sur l'utilisation acceptable de l'information et des technologies d'IGM.

Principe 5

Protéger la Société et sa réputation

Notre réputation repose sur la confiance et l'intégrité

Faites preuve de professionnalisme en tout temps

Vous représentez la Société, même lorsque vous ne travaillez pas. Vous devez éviter tout comportement ou toute association qui pourrait soulever des doutes sur l'honnêteté, l'intégrité ou le jugement de la Société. Cela inclut votre comportement et vos communications, y compris vos comptes de médias sociaux. Indiquez clairement qu'il s'agit de vos opinions et non de celles de la Société.

Communications personnelles

Vos communications personnelles ne doivent pas mentionner la Société ni votre rôle au sein de la Société. Ainsi, il vous est interdit d'utiliser pour vos communications personnelles le papier à en-tête, les enveloppes, la page couverture de télécopie ou tout autre matériel de communication sur lequel figure le nom, le logo ou la marque de commerce de la Société.

Les communications personnelles avec des politiciens, des fonctionnaires, des membres d'associations professionnelles ou du secteur, les médias ou le public ne doivent pas amener des gens à croire que vous exprimez le point de vue de la Société.

Médias sociaux

Lorsque vous affichez des commentaires sur les sites des réseaux sociaux, n'importe qui peut en prendre connaissance. Votre comportement sur les réseaux sociaux peut non seulement avoir des conséquences pour vous sur les plans personnel et professionnel, mais aussi sur la marque de la Société. Abstenez-vous de publier ou de partager tout message contraire à la législation (en matière de protection de la vie privée, de diffamation, de discrimination ou pénale) ou préjudiciable à la Société, à nos concurrents, à nos collègues, à nos dirigeants, à nos conseillers ou à nos investisseurs. Abstenez-vous de publier ou de partager tout commentaire, contenu ou toute image pouvant être considérés comme du harcèlement, de la discrimination, de la violence ou controversés (racistes, sexistes ou homophobes). En cas de conflit relié de quelque façon à votre rôle, la meilleure chose à faire est de parler à votre gestionnaire ou au Service des ressources humaines. Si vous n'êtes d'accord avec les commentaires d'autres personnes, vous pouvez réagir, tout en restant respectueux. Ne participez pas à des publications négatives sur les réseaux sociaux ni à des discussions ou des débats en ligne.

Pour en savoir plus, consultez la Norme pour les médias sociaux d'IGM, les politiques et procédures et les règlements qui s'appliquent à votre rôle.

Toute communication faisant référence à notre Société peut avoir des conséquences sur notre réputation, nos collègues et notre marque. L'information communiquée doit être fiable, cohérente et précise, et c'est pourquoi seules certaines personnes sont autorisées à parler en notre nom.

Principe 5

Protéger la Société et sa réputation

Nous bâtissons la confiance en nous associant à des partenaires responsables

Traitez avec des tiers dignes de confiance

Lorsque vous externalisez des services ou que vous vous procurez des biens et des services auprès de nos fournisseurs, suivez toutes les politiques et procédures de la Société :

- Assurez-vous que nos contrats exigent que le tiers agisse de manière éthique et responsable;
- Effectuez une vérification diligente et des évaluations de contrôle appropriées pour évaluer l'intégrité et la réputation des fournisseurs avant d'accepter de traiter avec eux;
- Exigez qu'ils signent des conventions de non-divulcation et de confidentialité, si c'est approprié;
- Surveillez leurs prestations pendant le contrat pour vous assurer que vous en avez pour votre argent;
- Obtenez une confirmation de la façon dont ils protégeront les renseignements personnels et confidentiels s'ils y ont accès.



Principe 6

Créer un environnement sûr, inclusif et socialement responsable

Nous bâtissons la confiance en reconnaissant la valeur de nos employés et en étant fiers de notre culture

Favorisez un milieu de travail sain et sécuritaire

La Société reconnaît l'importance de soutenir le bien-être mental, physique et financier et d'offrir un environnement de travail positif où chacun peut donner le meilleur de lui-même.

Nous nous engageons à maintenir un milieu de travail sûr et respectueux où la violence ou les comportements inappropriés, y compris les agressions physiques, les menaces, les représailles, le harcèlement, les abus ou l'intimidation, ne sont pas tolérés. La discrimination ou le harcèlement sous quelque forme que ce soit, au travail ou par le biais des réseaux sociaux, n'est pas toléré. Nous ne tolérons pas les propos racistes, intimidants ou irrespectueux ni les comportements qui contribuent à créer un climat de travail intimidant, menaçant, hostile ou offensant, ou qui nuisent indûment au rendement ou à l'emploi d'une personne ou à ses possibilités d'obtenir un contrat.

La gestion du rendement, qui vise à améliorer le rendement au travail ou à régler d'autres questions légitimes liées à l'emploi, ne constitue pas en soi du harcèlement.

Pour en savoir plus, consultez la Politique sur la prévention du harcèlement et de la discrimination en milieu de travail d'IGM.

Consommation de drogues et d'alcool et jeux de hasard



Consommation de drogues et d'alcool et comportement au travail

La consommation de drogues et d'alcool peut nuire au rendement, à la sécurité au travail et à notre réputation. La Société interdit strictement l'utilisation, la possession ou la distribution de drogues illégales sur les lieux de travail. La consommation d'alcool est également interdite dans les locaux de la Société, sauf dans des circonstances limitées où elle est expressément autorisée, comme lors d'événements parrainés par la Société. Les employés doivent se conformer à toutes les lois applicables ainsi qu'aux politiques de la Société encadrant la consommation de drogues et d'alcool.



Utilisation de substances contrôlées à des fins médicales

L'utilisation de substances médicalement autorisées, y compris la marijuana à des fins médicales, peut être permise dans les locaux de la Société à certaines conditions. Vous devez préalablement fournir au Service des ressources humaines (équipe d'IG responsable des dossiers d'invalidité et des congés) la documentation médicale appropriée confirmant que cette utilisation est nécessaire et autorisée. L'utilisation doit être limitée à ce qui est raisonnablement nécessaire selon votre médecin et ne doit pas nuire à votre capacité d'exercer vos fonctions ni compromettre la santé et la sécurité au travail.



Jeux de hasard

Les jeux de hasard illégaux sont strictement interdits sur les lieux de travail.

Principe 6

Créer un environnement sûr, inclusif et socialement responsable

Valorisez la diversité et l'inclusion

La Société valorise un milieu de travail inclusif où chacun est traité équitablement, avec dignité et respect, et qui offre des chances égales à tous en matière d'emploi, de rémunération, de nomination et d'avancement sur la base des compétences, de l'expérience et du rendement exigés pour exercer une fonction dans chacun des territoires de compétence. La Société interdit le harcèlement et la discrimination fondés sur l'âge, la nationalité, la citoyenneté, l'origine ethnique, la couleur, la religion ou les croyances, la race et l'ascendance (ce qui inclut ceux qui s'identifient comme Autochtones), une déficience physique ou mentale, le statut de vétérans, la situation familiale, une grossesse, la situation matrimoniale, l'union civile ou homosexuelle, le sexe biologique (y compris l'intersexualité), l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Si vous êtes victime ou témoin de l'un de ces comportements, [dites-le](#).

Célébrons notre diversité

Nous cherchons à bâtir une culture solide, inclusive et progressiste où les gens souhaitent faire avancer leur carrière, tout en appuyant le mieux possible leurs clients, leurs collectivités et leurs collègues.

Nous bâtissons la confiance en réduisant notre empreinte environnementale, en favorisant des pratiques durables et en redonnant aux collectivités où nous exerçons nos activités

Notre soutien à nos collectivités et notre engagement en faveur de pratiques durables supposent de redonner aux collectivités où nous exerçons nos activités et de réduire notre empreinte environnementale.

Réduisez notre empreinte environnementale et favorisez des pratiques durables

Prenez au quotidien des décisions qui contribuent à réduire notre empreinte environnementale. Engagez-vous à gérer notre empreinte environnementale pour rendre nos collectivités plus fortes et plus saines et cherchez des moyens de réduire la consommation, d'améliorer les processus et les pratiques et d'être plus efficaces.

Redonnez aux collectivités où nous exerçons nos activités

Soyez socialement responsable et ayez un impact positif dans tout ce que vous faites. Nous contribuons ensemble à créer des collectivités plus fortes en soutenant des causes dans les collectivités où nous vivons et travaillons. Envisagez de participer aux efforts pour développer la conscience communautaire :

- Dons de l'entreprise et des employés à des organismes de bienfaisance et à but non lucratif
- Bénévolat
- Campagnes de dons en milieu de travail

Comprenez ce qui justifie notre façon de mener nos affaires

Soutenir la responsabilité sociale d'entreprise, la diversité et l'inclusion et adopter des pratiques durables contribue à améliorer le monde dans lequel nous vivons – et à créer des collectivités plus fortes et un avenir meilleur pour tous. Cela peut également réduire nos coûts et augmenter nos revenus, et ainsi créer une valeur à long terme pour nos clients, nos collègues et nos actionnaires.

Nous estimons que notre engagement de longue date envers la gestion responsable est essentiel à la rentabilité à long terme et à la création de valeur. Nous exerçons nos activités en mettant l'accent sur la saine gouvernance, l'intégrité opérationnelle, l'éthique et le respect de notre personnel, de notre collectivité et de l'environnement.

